

/BA  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 95-11 du 24 Janvier 1995

Chargeant Monsieur Théodore HOLO,  
Ministre chargé des Relations avec le  
Parlement, Porte-Parole du Gouverne-  
ment de l'intérim de Monsieur Rigobert  
O. LADIKPO, Ministre de l'Industrie  
des Petites et Moyennes Entreprises  
pour compter du 22 Janvier 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la LOI N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de  
République du Bénin ;  
VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclama-  
tion des résultats définitifs du deuxième tour des élections  
présidentielles du 24 Mars 1991 ;  
VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gou-  
vernement ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 22 Janvier 1995, Monsieur Théodore  
HOLO, Ministre chargé des Relations avec le Parlement, Porte-  
Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre de  
l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises pendant l'abs-  
ence de Monsieur Rigobert O. LADIKPO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Janvier 1995

Pour le Président de la République, le  
Ministre d'Etat à la Présidence de la  
République chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale et de la Défense  
Nationale,

  
Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 MRP-MIPME 6  
AUTRES MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JORB 1.